

**COMITÉ DE BASSIN SEINE-
NORMANDIE**

DÉLIBÉRATION N° CB 19-11 DU 10 OCTOBRE 2019

**modifiant le 11^e programme d'intervention pour prendre en compte l'arrêté
interministériel encadrant le montant pluriannuel des dépenses du 11^e programme
d'intervention des agences de l'eau**

Le comité de bassin Seine-Normandie,

- Vu le code de l'environnement, notamment les articles L. 213-8-1, L. 213-9-1 et R. 213-39,
- Vu le 11^e programme d'intervention (2019-2024) de l'agence de l'eau Seine-Normandie,
- Vu l'arrêté interministériel du 13 mars 2019 encadrant le montant pluriannuel des dépenses du 11^e programme d'intervention des agences de l'eau,
- Vu la délibération du conseil d'administration n° CA 19 - 19 du 28 mars 2019 décidant de saisir le comité de bassin Seine-Normandie sur la modification de présentation des engagements financiers du 11^e programme (2019-2024) pour avis,
- Vu le courrier de réponse du ministre de l'Action et des comptes publics en date du 14 juin 2019,
- Vu le dossier de la réunion du comité de bassin du 10 octobre 2019.

DÉLIBÈRE

Article unique

Le comité de bassin prend acte de l'arrêté interministériel du 13 mars 2019 encadrant le montant pluriannuel des dépenses du 11^e programme d'intervention des agences de l'eau et demande la révision de l'arrêté ministériel à mi-parcours du programme de l'agence de l'eau.

**La Secrétaire
du comité de bassin**



Patricia BLANC

**Le Président
du comité de bassin**



François SAUVADET